

L'hon. M. Drury: L'objet de la réunion sera d'entendre les instances des fabricants d'outils et de matrices relativement à leurs conditions d'emploi.

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'aimerais demander au ministre si le gouvernement, au cours de cette conférence, fera des propositions en vue d'atténuer la misère dans laquelle se trouvent ceux qui sont mis à pied en raison de changements technologiques, conformément aux recommandations formulées par le juge Freedman dans le cas des parcours prolongés des chemins de fer?

L'hon. M. Drury: Les recommandations du juge Freedman font actuellement l'objet de l'examen minutieux qu'elles méritent; c'est en particulier mon collègue le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui s'en charge. Le gouvernement s'intéresse beaucoup au rapport du juge Freedman, mais je me demande si ses recommandations sont en cause dans le cas qui nous occupe. Nous ne le saurons qu'une fois la délégation arrivée à la réunion qui doit avoir lieu ici même, à Ottawa.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE SYNDICAT INTERNATIONAL DES GENS DE MER—POURSUITE DES MEMBRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser au ministre de la Justice une question que je trouve tout à fait de mise, vu le dépôt du rapport du Conseil de tutelle du syndicat des transports maritimes. Ayant appris de source sûre que des documents, papiers et dossiers saisis par la Gendarmerie royale dans les bureaux du Syndicat international des gens de mer à Montréal auraient été retournés à la Gendarmerie par les tribunaux, et ayant appris, en outre, qu'on aurait des preuves de fraudes commises par Harold Chamberlain Banks et d'autres personnes, j'aimerais demander au ministre de dire à la Chambre si des accusations seront portées contre ces personnes.

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Le ministre ne saurait dire si des accusations seront portées tant que l'examen de la preuve ne sera pas complété.

M. Frank Howard (Skeena): Il y a quelques jours, j'ai interrogé le ministre de la Justice à propos d'accusations en instance contre des personnes qui ont participé à ce qu'on appelle la marche sur Ottawa, pendant notre étude du projet de loi sur le Conseil de tutelle des syndicats des transports maritimes. Le ministre, n'étant pas sûr s'il s'agissait

de persécution ou de poursuites judiciaires, a dit alors qu'il s'informerait. Le ministre peut-il nous répondre maintenant?

L'hon. M. Cardin: Je ne sais pas ce qui a fait croire au député que je ne savais pas au juste s'il s'agissait de persécution ou de poursuites judiciaires. Il s'agissait assurément de poursuites judiciaires. Des infractions avaient été commises en vertu du Code criminel. Les tribunaux sont actuellement saisis des accusations et la question est *sub judice*. Je ne peux rien ajouter.

M. Howard: Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a donné la parole à un autre député. Nous pourrions revenir au député de Skeena.

LA PRATIQUE DES PRIX IMPOSÉS—POURSUITES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Étant donné la récente décision de la Cour suprême du Canada soutenant la légalité de l'article de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui interdit la pratique des prix imposés, le ministre peut-il nous faire part des mesures qu'il est en train de prendre au sujet des 15 ou 16 cas semblables dont son ministère est actuellement saisi, certains depuis deux années ou plus?

M. l'Orateur: A l'ordre. Étant donné que certaines des causes auxquelles l'honorable député fait allusion sont en instance depuis deux ans, je me demande s'il ne devrait pas attendre encore une semaine pour que la question figure au *Feuilleton*.

LES FAILLITES

MANDAT DU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Le ministre de la Justice me dirait-il s'il a donné des directives écrites au comité composé de trois hommes et institué pour enquêter sur les faillites? En ce cas, pourrait-il les déposer?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): J'examinerai la question et, si c'est possible, je les déposerai. Toutefois, si ma mémoire est bonne, les attributions du comité ont été mises au point verbalement de concert avec le surintendant.

M. Nielsen: Une question complémentaire. Le ministre informerait-il la Chambre si le gouvernement songe à suspendre l'application